Feuillet d'instructions du registre des pratiques culturelles

La fiche d'inventaire de ce registre est destinée à l'identification des porteurs de traditions et de leurs pratiques. Elle décrit le contexte élargi (socio-historique), le contexte fonctionnel et immédiat ainsi que les principales caractéristiques de la dynamique de la pratique recensée.

La grille d'analyse de Jean Du Berger accompagne la fiche; elle sert de référence, de guide et d'outil de codification. Une carte pour coordonnées géographiques complète ce registre.

La fiche comporte 10 rubriques:

1- Biographie
2- Formation
3- Contexte élargi
4- Champ des pratiques
5- Descriptif
6- Contenu
7- Contexte fonctionnel
8- Reconnaissance
9- Support
10- Rapport d'entrevue et plan de suivi

Ces rubriques forment différents blocs de renseignements ainsi répartis:

BLOC PORTEUR

- biographie
- formation
- contexte élargi

BLOC DES PRATIQUES

- champ des pratiques
- descriptif
- contenu
  - savoir-faire
  - savoir

BLOC CONTEXTE FONCTIONNEL

- transmission
- performance
- fonction sociale

BLOC RECONNAISSANCE

- diffusion
  - étendue de la diffusion
  - mode de valorisation
  - témoignage

BLOC SUPPORT

- matériel technique et [illegible]

BLOC DE [illegible]

- rapport [illegible]
- plan de suivi

BLOC PORTEUR

Toutes les cases doivent être complétées. Les coordonnées géographiques, au point 3 de la fiche, sont obtenues à l'aide de la carte géographique placée en annexe. Au point 5 toujours, les particularités ou caractéristiques du milieu se rapportent tout autant aux modes de vie qu'aux données relatives à la géographie physique, ex. : village minier, ville touristique, environnement montagneux, zone forestière, etc.

BLOC DES PRATIQUES

La codification de la pratique recensée se fait à l'aide de la grille de Jean Du Berger. On repère d'abord la catégorie de champ [illegible] [illegible] ET EXPRESSIVE [illegible] et le type de pratique [illegible] ple : dans le **Champ symbolique et expressif** : [illegible] [illegible], dans la grille, à quoi [illegible] [illegible] plus haut, à la sous-division du Champ [illegible] [illegible]. Cette recherche terminée, on transpose les données [illegible] recueillies sur la fiche, dans les cases prévues à cet effet, ce qui donne :

6.3 CHAMP SYMBOLIQUE ET EXPRESSIF

Pratiques	[illegible]	[illegible]
Pratiques ludiques et esthétiques	[illegible]	[illegible]
Pratiques linguistiques		
Pratiques scientifiques		
Pratiques éthiques		

6.4 TYPE DE PRATIQUE

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

La seconde partie du bloc des pratiques [illegible]

[illegible]

En quel cas :

Lorsque le savoir-faire et le savoir [illegible]

Si, par ailleurs, un savoir-faire et un savoir [illegible]

pertinents sur l'un et l'autre doivent apparaître sur la même fiche. Il faudra bien tenir compte de la pratique **dominante**, soit celle qu'on veut recenser, puisque le bloc **FONCTIONNEL** et le bloc de **RECONNAISSANCE** qui suivent ne visent que la caractérisation d'une seule pratique.

Ces données sur le savoir et le savoir-faire sont consignées à la rubrique CONTENU, qui procède par une série de mots clés. On coche un ou des mots clés, selon le cas, soit par un X ou un √, puis on reporte la description ou l'information pertinente dans l'encadré prévu à cette fin. Dans la mesure du possible, il faut éviter le mot clé «autre».

BLOC FONCTIONNEL

Le bloc fonctionnel qui recouvre les rubriques TRANSMISSION, PERFORMANCE et FONCTION SOCIALE concerne tous les types de pratiques. Les mots clés de chacune des caractéristiques sont cochés de la même façon qu'à la rubrique CONTENU.

BLOC RECONNAISSANCE

Ce bloc ne possède que la rubrique DIFFUSION. Elle concerne, outre l'étendue de la diffusion, les modes de valorisation et les témoignages et se complète de la même façon que les deux blocs précédents en cochant un ou des mots clés.

BLOC SUPPORT

Ce bloc concerne le matériel technique et d'archives colligé lors de l'enquête. Quand plusieurs de ces supports complètent au point 9.1 la collecte de données, on reporte leurs numéros d'identification aux points suivants, soit 9.2 NOMBRE, 9.3 NUMÉRO ou 9.4 REPÉRAGE PAR MÉTRAGE, ceci à la case prévue à cet effet. Si, par exemple, le matériel se compose de 10 photographies et 12 diapositives, on inscrit :

9.2	**NOMBRE**	1	10	3	12				
9.3	**NUMÉRO**								
9.4	**REPÉRAGE PAR MÉTRAGE**								
9.5	**AUTRE**								

BLOC DE SUIVI

Tous les encadrés du rapport d'entrevue et du plan de suivi sont à compléter, exception faite des deux dernières sections ACTIONS PRIORITAIRES et COMMENTAIRES OU OBSERVATIONS laissées à l'initiative des enquêteurs.

NOTE : l'utilisation du genre masculin ne vise pas à discriminer; il est utilisé à la seule fin d'alléger le texte.